



**COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 13 NOVEMBRE 2018.**  
**Déclaration Liminaire des élus F.O.-DGFIP**

Madame la présidente,

Sans doute soucieuse de redynamiser les territoires, la DGFIP continue la liquidation de son réseau de trésoreries de proximité. L'Adaptation des Structures du Réseau (ASR), initiée dès 2015, s'est trouvée une alliée de circonstance avec Action Publique 2022.

En bonne logique commerciale, il est plus facile de regrouper et de concentrer avant de vendre !

Certes, il y a quelques semaines, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé par voie de presse, le maintien de trésoreries en milieu rural pourtant menacées de fermetures par une ASR conduite au pas de charge.

**F.O.-DGFIP** a accueilli favorablement ces communiqués qui vont dans le sens du maintien du service public, pour lequel nous nous sommes battus et continuerons à le faire.

Toutefois la joie risque d'être de courte durée, nombre des structures maintenues ont été affaiblies et sont souvent en déficit chronique d'agents. Pour l'Aisne, la trésorerie de Liesse en est le parfait exemple. Si l'objectif visé par le gouvernement est de conserver un réseau de proximité en milieu rural, il est indispensable d'en renforcer les moyens et d'améliorer les conditions de travail des personnels. A défaut, ces annonces ne vaudront que pour très peu de temps et le maintien se transformera en simple report voire en prise d'élan pour un appauvrissement du réseau de plus grande ampleur encore.

Le Ministre souhaitant « réexaminer de manière plus globale l'implantation du réseau », tout en « veillant à préserver la meilleure accessibilité des services publics pour nos concitoyens », le maintien des trésoreries de proximité n'est peut-être qu'une marque d'attention ponctuelle adressée aux maires et révélateur de la volonté de se mettre en situation de rassemblement pour les élections européennes de mai 2019.

Troisième point à l'ordre du jour de ce CTL, le travail à distance pour les SIE, en particulier entre le SIP/SIE d'Hirson et le SIE de St Quentin.

Imposée par l'impossibilité technique (temporaire à n'en pas douter) de restructurer la partie SIE du SIP/SIE d'Hirson et les difficultés liées au manque d'effectifs de ce service, la mise en place de cette aide à distance couplée au développement du télétravail et du travail à distance à la DGFIP participe à la (dé)construction de nos services : c'est la fin d'un réseau structuré, implanté sur tout le territoire.

La DGFIP avait déjà reconnu en 2016 son incapacité à maintenir le maillage territorial actuel des SIE et, en conséquence, sa volonté de mettre en place une présence fiscale à distance ...



Nous rappelons ici nos exigences en la matière :

- Maintien d'un réseau de proximité au plus près des usagers (professionnels et particuliers) ;
- Conservation de la proximité géographique des implantations des services de contrôle et de gestion ;
- Opposition à tout regroupement et à toute départementalisation des SIE ;
- Exigence des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions.

Concernant le bilan du Service d'Appui au Réseau (SAR) dans le département, nous avons plusieurs fois exprimé notre rejet de ce dispositif.

Pour **F.O.-DGFIP**, les SAR se cachent sous le faux nez de soutien au réseau mais restent fidèles à leur appellation première fin 2015 de « centres de services communs back-office SPL » vite rectifiée par l'administration courant 2016 en « Services d'Appui au Réseau » beaucoup plus sexy ! Des mots différents mais une finalité commune : siphonner le poste comptable, le rendre exsangue et ainsi mieux pouvoir justifier sa suppression avec la bénédiction de l'IGF. Sur ce plan le service Pilotage Budget (SPIB) a bien retenu la leçon avec à peine une centaine de postes C4 survivant encore tant bien que mal, tous atteints par le virus de la « taille critique » que leur a inoculé le Directeur Général !

**F.O.-DGFIP** condamne :

- La spécialisation fonctionnelle généralisée des postes comptables ;
- L'adaptation des Structures au Réseau (ASR) sous-tendue par une logique d'opportunité plus que d'aménagement supposé du territoire ;
- Les effets induits par les réformes des hôpitaux et des établissements sociaux et médico-sociaux qui ont toutes comme conséquence immédiate la fusion et la suppression de postes comptables au profit de structures départementales ;
- L'abandon de missions et de pans entiers de territoires par l'artifice des MSAP et des SAR.

Dernier point à l'ordre du jour, le bilan de la caisse commune du CDFiP de Laon. Nous ne sommes pas dupes, derrière un bilan qui sera certainement très positif pour vous, se profile l'exigence de la DGFIP de voir disparaître purement et simplement les espèces de nos structures.

La « caisse commune » est le prélude à la « caisse sans numéraire » !

Pour **F.O.-DGFIP**, la « caisse sans numéraire » et l'interdiction de régler en espèces à tout autre centre des finances publiques que celui du comptable assignataire de la créance (note de service du 13/01/2017) sont des décisions totalement hors sol et semblent avoir été pensées par une direction méconnaissant totalement les réalités du terrain. Vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets est un véritable déni de service public. Toutes les collectivités ne peuvent pas fonctionner sur le modèle parisien car, si Paris est bien en France, la France n'est pas Paris.

**F.O.-DGFIP** exige donc l'arrêt des « caisses sans numéraire » et le retrait de la note DGFIP du 13 janvier 2017 sur l'interdiction des paiements déplacés.

Laon, le 13 novembre 2018.